

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27/03/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Jean-Luc VIAUD  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Jean-Marie CAMIER  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Vincent PÉRUSET  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET  
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT  
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

**Secrétaire de séance :** Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2025**

**VIE ASSOCIATIVE  
Subventions aux associations 2025**

Amélie GOUTH expose :

Le Conseil municipal est amené à examiner les subventions dites « de fonctionnement » versées aux associations qui en font la demande.

La commission Animation et Vie associative a étudié l'ensemble des demandes reçues. Les indicateurs pris en compte sont les suivants :

- Le nombre d'adhérents de la commune et hors commune,
  - Les dépenses liées au volet employeur de l'association (salaires et charges),
  - La part de la subvention municipale dans le budget de fonctionnement (devant être inférieure à 30 % des recettes de l'association),
  - L'attribution d'un coefficient à chaque critère pour déterminer un montant de subvention.
- À la suite de ce calcul, plusieurs cas de figures sont possibles :
- Si le montant demandé par l'association est inférieur au montant calculé, l'association obtient le montant demandé,
  - Si le montant demandé par l'association est supérieur au montant calculé, l'association obtient le montant calculé,
  - Cas particulier : si le montant calculé est inférieur à 200 €, l'association se verra attribuer le montant de 200 € (montant plancher).

Le total pour l'exercice 2025 s'élève à 29 395 €. Pour mémoire, le total s'élevait à 28 245 € en 2024.

À noter que les associations ont la possibilité, dans le courant de l'année, de soumettre un dossier de demande de subvention dite « au projet ».

Le Conseil municipal est appelé à décider de verser aux associations qui en ont fait la demande et qui ont présenté les justificatifs requis, les subventions telles que présentées dans le tableau ci-après :

**Subventions 2025 FONCTIONNEMENT**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS PROPOSÉS</b>
Ailes Hayonaises	200,00 €
Art et Culture	1 100,00 €
Cosmobad	850,00 €
Basket Sud Loire	4 000,00 €
Chantevigne	670,00 €
Roulibre Hayonnaise	200,00 €
Dans'Haye	2 800,00 €
ESVN – Sabre	290,00 €
Dojo Hayonnais	1 520,00 €
Mygales Futsal	215,00 €
FCCV	6 000,00 €
La Haye Fitness	320,00 €
Vignoble Handball	2 000,00 €
Histoire et Patrimoine	200,00 €
Jumelage	850,00 €
OHN 149	900,00 €
ASAG Pétanque	500,00 €
Rand'Haye-vous	250,00 €
Sensasons	200,00 €
Tennis Club Sèvre et Maine (TCSM)	500,00 €
ASAG Tennis de table	500,00 €
Arc'Haye	200,00 €
Vive La Vie en Sèvre Maine et Goulaine	3 750,00 €
ASAG VTT	300,00 €
Bleu Blanc Blond	480,00 €
L'Ouche de la gare	200,00 €
Pour Notre Superbe Nature	200,00 €
Confrérie de la Fouasse	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 395,00 €</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la commission Animation et vie associative du 26/02/2025.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**ADOpte** les subventions pour le fonctionnement des associations au titre de l'année 2025 selon les attributions présentées ci-dessus ;

**PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget, chapitre 65 - nature 65748 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 3

NNPP : 2

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIERE' at the top and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central coat of arms.

Le secrétaire de séance  
**Jocelyne LANDRON**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.